

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 116 Subvention (680.530 euros) et convention avec l'association LA MAISON KANGOUROU (10e) pour sa structure multi accueil de petite enfance (13e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association LA MAISON KANGOUROU;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « LA MAISON KANGOUROU » ayant son siège social 34 A, rue des Vinaigriers (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 680.530 euros est allouée à l'association « LA MAISON KANGOUROU » (n° SIMPA 20597) pour l'aménagement d'une structure multi accueil de petite enfance située 26, rue des Peupliers et 80, rue de la Colonie à Paris 13e.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO